



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fivaviana - Tsin-drirazanana - Fandrosoanana

MINISTÈRE DE L'EAU,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE

PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

UGP-MEAH



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET OUVERT INTERNATIONAL

Date de lancement : **22 MAI 2026**

AMI N° 07-2026/MEAH/PAAEP/AMI

Nom du Projet : Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable

Crédit IDA N°71210

Réf. STEP : MG-MEAH-552582-CS-CQS

Intitulé : « **Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation des études APS/APD/DAO relative aux études identifiées dans le cadre de l'étude SDAEP Grand Antananarivo, Madagascar** ».

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar, par le biais du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et l'Hygiène, a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA), dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable (PAAEP), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat cité en objet.

2. Les études menées dans le cadre du SDAEP du Grand Antananarivo ont permis d'établir des diagnostics détaillés, des analyses techniques et institutionnelles, ainsi que des scénarios d'aménagement structurants pour répondre aux défis croissants d'alimentation en eau potable. La poursuite de ces travaux est nécessaire afin de consolider les résultats déjà obtenus, d'approfondir les analyses techniques, économiques, environnementales et sociales, et de traduire les orientations retenues en investissements prioritaires opérationnels. La présente étude vise ainsi à préparer, aux stades APS, APD et DAO, la mise en œuvre des aménagements prioritaires identifiés.

3. La durée estimative de l'étude est de dix-huit (18) mois.

4. Les services attendus comprennent les cinq (05) missions suivantes :

- Mission 1 : Etudes relatives à l'amélioration et à la sécurisation du lac Mandrozeza ;
- Mission 2 : Études techniques pour la modernisation, la sécurisation et l'optimisation des infrastructures d'alimentation en eau potable du site de Mandrozeza et des ouvrages associés ;
- Mission 3 : Etude sur l'identification et l'analyse de sites complémentaires hors Mandrozeza, en vue de mobiliser des capacités additionnelles de production pour compléter le déficit de production à l'horizon 2032, durant la phase transitoire précédant la mise en service du barrage en amont de l'Ikopa (Amboronosy) ;
- Mission 4 : Étude de faisabilité (APS) de la conduite d'adduction d'eau traitée depuis le barrage de Tsiacompaniry, transitant par le site d'Amboronosy jusqu'à Antananarivo, conformément aux itinéraires proposés dans les scénarios 2 et 3 du SDAEP du Grand Tanà ;
- Mission 5 : Étude de la phase prioritaire de la première tranche d'aménagement du réseau de distribution d'eau potable du Grand Antananarivo, portant sur le réseau et l'ensemble des ouvrages associés (réservoirs, stations, équipements), conformément aux recommandations de la mission M4a (aménagement de la distribution) de l'étude SDAEP du Grand Antananarivo.

5. Le PAAEP invite les candidats éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux d'études ou groupements intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des prestations. Les bureaux d'études ou groupements devront présenter un profil multidisciplinaire et justifier des compétences nécessaires à la bonne conduite de la mission.

6. Profil requis :

Le Consultant devra être un Bureau d'Études ou un Groupement de Bureaux d'Études disposant d'au moins dix (10) années d'expériences générales en études techniques d'infrastructures d'alimentation en eau potable de grande envergure, notamment en milieu urbain complexe.

Les bureaux d'études multidisciplinaires devront démontrer qu'ils disposent des compétences suivantes :

- Expériences confirmées dans la réalisation d'études aux phases APS/APD/DAO relatives à des projets d'alimentation en eau potable en milieu urbain ;
- Expériences confirmées dans la réalisation d'études environnementales et sociales (EIES/PGES) relatives à des projets d'alimentation en eau potable ;
- Expériences confirmées dans la réalisation d'études de modernisation, de réhabilitation ou de construction de stations de traitement d'eau potable d'une capacité minimale de 50 000 m³/jour ;
- Expériences confirmées dans la réalisation d'études de dragage, de bathymétrie ou de gestion des sédiments appliquées à des retenues, lacs, barrages ou infrastructures hydrauliques portant sur des volumes minimaux de 100 000 m³ ;
- Expériences confirmées dans la réalisation d'études et/ou de missions de supervision de réseaux d'alimentation en eau potable comprenant au moins 50 km de conduites et/ou des conduites de diamètre supérieur ou égal à DN 400 mm ;
- Expériences confirmées dans la réalisation d'études foncières, d'acquisition de terrains ou de sécurisation foncière dans le cadre de projets d'infrastructures hydrauliques ou d'alimentation en eau potable ;
- Expériences souhaitées dans la conduite de missions financées par des bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale ou toute autre institution similaire.

7. Les bureaux d'études devront présenter dans leurs dossiers de manifestation d'intérêt, les PV de réception (provisoire ou définitif) ou les certificats de bonne fin des prestations similaires pour justification. Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

8. Les bureaux d'études peuvent s'associer avec d'autres bureaux d'études pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils seront sélectionnés.

9. La liste restreinte sera établie sur la base des critères mentionnés ci-dessus démontrant leur aptitude à mener les missions susmentionnées.

10. Les Termes de Références (TDRs) pour la mission sont disponibles sur le site internet du projet mentionnés ci-dessous : www.paaep.mg

11. Le bureau d'études ou le Groupement sera sélectionné suivant la méthode de **Sélection fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC)** en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans le Règlement de Passation de Marchés par les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI), de la Banque mondiale en date du juillet 2016, mise à jour septembre 2023 (5^{ème} édition).

12. Les bureaux d'études ou les Groupement intéressés peuvent obtenir de plus amples informations, pendant les heures de bureau (08h 00mn à 16h 00mn heure locale), à de l'adresse : **Bâtiment A1– Rez-de-chaussée. Explorer Business Park (Ex-village des jeux) Ankorondrano, Antananarivo 101, Madagascar.**

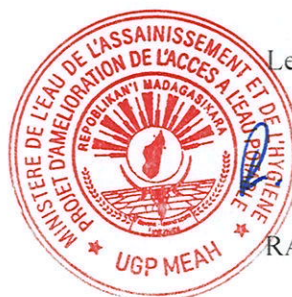
13. Les manifestations d'intérêt doivent être remises (en personne, par courrier ou par e-mail) avec la référence de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et la mention « **Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation des études APS/APD/DAO relative aux études identifiées dans le cadre de l'étude SDAEP Grand Antananarivo, Madagascar** » au plus tard le **mardi 30 juin 2026 à seize heure 16h 00mn heure locale**, à l'adresse ci-après :

PROJET PAAEP – UGP MEAH

Bâtiment A1– Rez-de-chaussée. Explorer Business Park (Ex-village des jeux) Ankorondrano, Antananarivo 101, Madagascar.

Adresse courriel : procurement.meah@paaep.mg

Site web : www.paaep.mg



Le Coordonnateur du Projet, P.I

RAKOTONJANAHARY Ranto